

La présente annexe sur la solution de point de vente de Rogers Affaires (l'« **Annexe PDV** ») énonce les modalités additionnelles applicables à l'abonnement du Client aux Services décrits aux présentes. L'Annexe PDV est à la fois une annexe et une partie intégrante des Modalités générales pour affaires (les « **Modalités** ») qui régissent l'utilisation des Services par le Client. Le Client convient d'être lié par le libellé des Modalités, notamment par l'Annexe PDV et l'Entente de Rogers Affaires. Tous les termes comportant une majuscule initiale qui sont utilisés dans la présente Annexe PDV, mais qui n'y sont pas définis ont la signification qui leur est attribuée dans les Modalités.

1. **Description du produit.** La présente Annexe PDV se rapporte à l'offre de solution de point de vente de Rogers Affaires qui donne accès à une solution de paiement (« **PDV** »). La solution PDV comprend un terminal et/ou une application Clover (l'« **Équipement** ») permettant au Client de traiter les paiements effectués par carte de crédit ou de débit, au moyen d'une puce, d'un NIP, au contact ou sans contact (le « **Traitement des paiements** »). Rogers offre au Client l'accès à l'Équipement, aux services de soutien connexes et à l'aide à l'accueil (« **Services liés à l'équipement** ») moyennant des frais de location mensuels. Certains Services liés à l'équipement seront fournis par Peloton Technologies Inc. (« **Peloton** ») et/ou par Fiserv Canada Ltd. (« **Fiserv** »). Le Client conclura un contrat directement avec Fiserv pour le Traitement des paiements.
2. **Description de l'Équipement.** L'Équipement disponible (et ses caractéristiques) est décrit dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Équipement et caractéristiques

Clover Flex Pocket	Clover Flex	Clover Mini
✓ Mobile ✓ Accepte tous les principaux types de paiements ✓ Sans imprimante / Sans papier ✓ Reçus par texto ou courriel ✓ Connexion WiFi ou cellulaire ✓ Plus de 8 heures d'autonomie ✓ Fonction sans-fil avec recharge USB-C ✓ Écran HD de 6 po ✓ Fermeture automatique ✓ Accès au tableau de bord de Clover ✓ Conception légère	✓ Mobile ✓ Accepte tous les principaux types de paiements ✓ Imprimante thermique ✓ Connexion WiFi ou cellulaire ✓ 8 heures d'autonomie ✓ Fonction sans-fil avec recharge USB-C ✓ Écran HD de 6 po ✓ Fermeture automatique ✓ Accès au tableau de bord de Clover	✓ Ordinateur / appareil de comptoir ✓ Accepte tous les principaux types de paiements ✓ Imprimante thermique ✓ Connexion WiFi ou cellulaire ✓ Batterie de secours de 15 minutes ✓ Appareil prêt à l'emploi ✓ Écran HD de 8 po ✓ Fermeture automatique ✓ Accès au tableau de bord de Clover ✓ Peut être relié à un deuxième appareil Clover Mini

3. **Location de l'Équipement.** L'admissibilité à l'Équipement et la tarification sont indiquées dans l'Annexe A de la présente Annexe PDV. Rogers loue l'Équipement au Client sur une base mensuelle et peut modifier les frais de location mensuels de l'Équipement en tout temps en donnant au Client un avis écrit de 30 jours. Rogers peut également offrir la vente directe de l'Équipement au Client.
4. **Logiciel de l'Équipement** Le logiciel pour l'Équipement est accessible à partir du tableau de bord de Clover par l'intermédiaire duquel le Client peut évaluer le logiciel de paiement requis pour le Traitement des paiements et l'exploitation de l'Équipement.

5. **Marchés de logiciels pour l'Équipement.** Le Client peut acheter diverses applis logicielles « améliorées » de Fiserv (« **Logiciels améliorés de Clover** ») et d'autres applis logicielles tierces (« **Logiciels tiers** ») au moyen du « tableau de bord de Clover » et/ou de l'« App Market de Clover » (les « **Marchés de logiciels** »). Toutes les modalités des Logiciels améliorés de Clover ou des Logiciels tiers seront fournies par Fiserv et/ou un tiers, selon le cas, et tous les frais seront facturés directement au Client par Fiserv ou par le concédant de licence de tierce partie, le cas échéant.
6. **Vérification de crédit préalable au Traitement des paiements.** Avant de fournir de l'Équipement au Client, Fiserv doit approuver le Traitement des paiements, ce qui nécessitera une vérification de crédit effectuée par Fiserv.
7. **Livraison de l'Équipement.** Après avoir reçu l'approbation de Fiserv, Rogers fera livrer l'Équipement à l'adresse du Client par service de messagerie, à moins que d'autres dispositions ne soient prises entre le Client et Peloton et/ou Fiserv. Rogers n'assume aucune responsabilité envers le Client en cas de refus ou de retard de livraison ou si la marchandise est livrée au mauvais endroit ou n'est pas livrée, ni si l'Équipement est endommagé, perdu ou volé pendant la livraison par Fiserv et/ou Peloton ou une fois la livraison effectuée. Si le Client loue l'Équipement auprès de Rogers, le titre de propriété de l'Équipement n'est pas transféré au Client à la livraison ou à l'acceptation de l'Équipement par le Client, et le seul droit du Client à l'Équipement consiste à l'utiliser sous réserve des modalités de l'Entente et de toute autre entente applicable entre le Client et Peloton et/ou Fiserv.
8. **Forfaits.** Le Client est admissible au forfait de la solution PDV applicable qu'il a choisi, tel qu'il est décrit à l'Annexe A.
9. **Facturation.** Les frais de location mensuels de l'Équipement sont facturés par Rogers à l'avance et commencent à la date à laquelle l'Équipement est activé par le Client au moyen du tableau de bord de Clover (la « **Date d'entrée en vigueur des services** »). Lors du premier mois de service, les frais seront calculés au prorata selon le nombre de jours écoulés au cours du mois suivant la Date d'entrée en vigueur des services. Par souci de clarté, les frais et retenues liés au Traitement des paiements, le cas échéant, seront gérés par Fiserv directement avec le Client.
10. **Soutien à la clientèle.** Rogers fournira au Client les Services liés à l'équipement quant aux frais et au dépannage initial de l'Équipement. L'appel du Client sera transféré par un spécialiste du Service à la clientèle de Rogers à un conseiller du Service à la clientèle de Peloton et/ou de Fiserv pour d'autres Services liés à l'équipement ou pour toute autre demande ou tout autre soutien requis au-delà de ce qui précède.
11. **Partage de données.** Le Client reconnaît et convient que Fiserv et/ou Peloton peuvent communiquer des renseignements sur le Traitement des paiements du Client à Rogers et/ou à ses sociétés affiliées en lien avec la prestation de la solution PDV, des Services liés à l'équipement, de la solution de Traitement des paiements ou des services connexes.
12. **Obligations du Client.** En plus des autres obligations du Client stipulées dans la présente Entente, le Client doit :
 - (i) utiliser les Services liés à l'équipement et l'Équipement ainsi que tous les documents et spécifications des utilisateurs relatifs aux Services liés à l'équipement et à l'Équipement fournis au Client par Rogers, Peloton et/ou Fiserv conformément à l'Entente;
 - (ii) utiliser la solution de Traitement des paiements conformément aux modalités applicables de Fiserv;
 - (iii) utiliser les Logiciels améliorés de Clover ou les Logiciels tiers conformément aux modalités applicables;

- (iv) éviter de revendre, remettre en marché, transférer, céder ou partager (i) l'Équipement ou les Services liés à l'équipement, à moins d'y être expressément autorisé en vertu de l'Entente, ou (ii) la solution de Traitement des paiements, les Logiciels améliorés de Clover ou les Logiciels tiers, à moins d'y être expressément autorisé en vertu des modalités applicables;
- (v) fournir toute l'infrastructure nécessaire, la connectivité Internet et WiFi, l'alimentation électrique et toutes les autres installations nécessaires à l'utilisation et à l'exploitation de l'Équipement dans les locaux du Client;
- (vi) prendre raisonnablement soin de l'Équipement et éviter de l'endommager, l'altérer ou le modifier ni permettre à quiconque de le faire sans l'autorisation expresse et préalable de Rogers;
- (vii) sécuriser les locaux du Client et veiller à ce que tout l'Équipement soit surveillé pendant les heures de service du Client et mis hors tension après les heures de service afin de réduire au minimum le risque d'utilisation non autorisée;
- (viii) s'abstenir de déplacer ou retirer l'Équipement des adresses indiquées dans le compte Rogers du Client sans l'autorisation expresse et préalable de Rogers (sauf lorsque l'utilisation normale de l'Équipement nécessite un retrait temporaire);
- (ix) sécuriser toutes les données des cartes de paiement et tous les autres renseignements personnels de la clientèle du Client afin de réduire au minimum le risque d'accès non autorisé;
- (x) permettre à Rogers, à Peloton et/ou à Fiserv ou à leurs Représentants respectifs d'accéder aux locaux du Client aux fins d'inspection, d'examen, de modernisation, d'entretien ou de réparation de l'Équipement à toute heure raisonnable.

13. **Retour de l'Équipement**. Une fois la solution de Traitement des paiements expirée ou annulée, le Client doit retourner l'Équipement à Fiserv à ses frais dans les 30 jours suivant l'annulation. Sinon, des frais d'équipement non retourné seront portés au compte du Client.

14. **AUCUNE GARANTIE**. Le CLIENT RECONNAÎT ET CONVIENT QUE L'ÉQUIPEMENT ET LES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ », ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, SANS AUCUNE GARANTIE DE LA PART DE ROGERS, EXPLICITE OU IMPLICITE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, LE TITRE, L'AUTHENTICITÉ, LE CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UNE FIN PARTICULIÈRE, LA PERFORMANCE, LA QUALITÉ, L'EXACTITUDE, LA FIABILITÉ, LA RAPIDITÉ, LA DISPONIBILITÉ, LE TEMPS DE DISPONIBILITÉ OU LA SÉCURITÉ. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, ROGERS NE GARANTIT PAS QUE : (I) L'ÉQUIPEMENT OU LES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT SONT CONFORMES AUX NORMES DE SÉCURITÉ SUR LES DONNÉES DE L'INDUSTRIE DES CARTES DE PAIEMENT; (II) LES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT NE SERONT PAS RÉSILIÉS, SUSPENDUS, RESTREINTS, RETARDÉS, INTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREUR; (III) L'ÉQUIPEMENT SERA COMPATIBLE OU FONCTIONNERA AVEC TOUT LOGICIEL, ÉQUIPEMENT, SYSTÈME OU AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE CLIENT, ROGERS, PELOTON, FISERV OU TOUT AUTRE TIERS; OU (IV) L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT EST SÉCURISÉE ET NE COMPORTE AUCUN RISQUE D'ATTEINTE À LA SÉCURITÉ OU DE COMPROMISSION DE DONNÉES. EN PLUS DE CE QUI PRÉCÈDE, LE CLIENT RECONNAÎT ET CONVIENT QUE ROGERS NE FOURNIT PAS LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS, LES LOGICIELS AMÉLIORÉS DE CLOVER OU LES LOGICIELS TIERS, ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, LE TITRE, L'AUTHENTICITÉ, LE CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UNE FIN PARTICULIÈRE, LA PERFORMANCE, LA QUALITÉ, L'EXACTITUDE, LA FIABILITÉ, LA RAPIDITÉ, LA DISPONIBILITÉ, LE TEMPS DE DISPONIBILITÉ OU LA SÉCURITÉ NI AUCUNE GARANTIE DÉCRITE DANS LES SOUS-ALINÉAS (I) À (IV) DU PRÉSENT PARAGRAPHE.

15. **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**. LE GROUPE ROGERS N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS LE CLIENT OU UN TIERS POUR TOUT ASPECT DE L'ÉQUIPEMENT

OU DES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, DANS LA MESURE OÙ ELLE DÉCOULE de ce qui suit : (I) TOUT ÉQUIPEMENT QUI EST PERDU, VOLÉ, ENDOMMAGÉ, MODIFIÉ OU ALTÉRÉ; II) TOUTE ATTEINTE À LA SÉCURITÉ OU TOUTE COMPROMISSION DE LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS, DES LOGICIELS AMÉLIORÉS DE CLOVER, DES LOGICIELS TIERS, DE L'ÉQUIPEMENT OU DES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT; III) LA FONCTIONNALITÉ OU LA PERFORMANCE DE LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS, DES LOGICIELS AMÉLIORÉS DE CLOVER ET/OU DES LOGICIELS TIERS; (IV) TOUT DÉFAUT OU TOUTE NÉGLIGENCE OU OMISSION DE LA PART DU CLIENT EN CE QUI A TRAIT À L'UTILISATION OU À L'EXPLOITATION DE LA SOLUTION DE TRAITEMENT DE PAIEMENT, DES LOGICIELS AMÉLIORÉS DE CLOVER, DES LOGICIELS TIERS, DE L'ÉQUIPEMENT ET/OU DES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT AVEC TOUT AUTRE SERVICE, PRODUIT ET/OU ÉQUIPEMENT QUI PORTE ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, CONTRACTUELLE OU PRIVÉE OU À TOUT AUTRE DROIT D'UN TIERS. EN PLUS DE CE QUI PRÉCÈDE, LE GROUPE ROGERS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE THÉORIE LÉGALE OU ÉQUITABLE, DES FONDS ÉCHANGÉS AU MOYEN DE L'ÉQUIPEMENT, DES SERVICES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT, DE LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS, DES LOGICIELS AMÉLIORÉS DE CLOVER ET/OU DES LOGICIELS TIERS, NOTAMMENT DE TOUTE TRANSACTION CONTESTÉE, FRAUDULEUSE OU NON AUTORISÉE.

ANNEXE A :
FORFAITS DE LA SOLUTION PDV ET TARIFICATION

FORFAIT AUTONOME*					
	Frais mensuels par n° d'identification de commerçant**	Frais de transaction par carte de crédit (% + \$) par transaction réussie	Frais de transaction par débit (\$) par transaction réussie	Équipement inclus :	
				Clover Flex ou Clover Pocket Flex	Clover Mini
Fixe	40,00 \$	Frais fixes de 2,65 %	0,15 \$	1	0

FORFAIT MULTIPRODUIT*					
	Frais mensuels par n° d'identification de commerçant**	Frais de transaction par carte de crédit (% + \$) par transaction réussie	Frais de transaction par débit (\$) par transaction réussie	Équipement inclus :	
				Clover Flex ou Clover Pocket Flex	Clover Mini
Fixe	35,00 \$	Frais fixes de 2,50 %	0,10 \$	1	0
Variable	45,00 \$	(frais d'interchange + 0,30 %) + 0,08 \$	0,08 \$	1	0
Sur mesure***	***0,0x \$ x	** (frais d'interchange + 0,xx %) + 0,0x \$	**0,0x \$	1	0

* Tous les forfaits comprennent les logiciels suivants : le tableau de bord de Clover, l'App Market de Clover et l'appli Clover Go.

** Le n° d'identification de commerçant est un identifiant unique associé au lieu de service du Client, peu importe le propriétaire. L'Équipement associé à un n° d'identification de commerçant peut comprendre un seul ou plusieurs appareils.

*** Les tarifs seront déterminés au moment de la vente.

Remarque : Le Client a droit à un Équipement avec tout forfait à tarif fixe ou variable (soit le Clover Flex Pocket ou le Clover Flex). Si le Client préfère louer le Clover Mini plutôt que les options susmentionnées, il peut payer des frais mensuels additionnels pour le rehaussement d'équipement. Le Client peut également ajouter de l'Équipement à son forfait moyennant des frais de location mensuels additionnels.